

Publité: 91_18.13

Avis de MISE en VENTE de PARCELLES BOISEES
en vue de permettre l'exercice du DROIT DE PREFERENCE

Article L 331-19 du Code Forestier

La SAFER de l'île-de-France informe les propriétaires de parcelles boisées qu'elle procède à la vente des parcelles ci-dessous désignées; cet avis ne peut en aucun cas être considéré comme un engagement de vendre.

Département de l'Essonne (91)

Commune	Section	N°	Surface (m ²)	Zonage PLU	Nature cadastrale	Prix principal (€)	Frais SAFER (TTC) ⁽¹⁾
CERNY	AC	433	567	Naturel	Bois-taillis	181,00	480,00 € par rétrocession
CERNY	ZA	68	178	Naturel	Bois-taillis	57,00	
CERNY	ZA	90	930	Naturel	Bois-taillis	297,00	
CERNY	ZA	119	1183	Naturel	Bois-taillis	378,00	
CERNY	ZB	62	279	Naturel	Bois-taillis	89,00	
CERNY	ZB	84	327	Naturel	Bois-taillis	104,00	
CERNY	ZB	93	976	Naturel	Bois-taillis	312,00	
CERNY	ZB	153	325	Naturel	Bois-taillis	104,00	
CERNY	ZB	188	481	Naturel	Bois-taillis	154,00	
CERNY	ZD	304	557	Naturel	Bois-taillis	178,00	
CERNY	ZD	339	279	Naturel	Bois-taillis	89,00	
CERNY	ZD	368	370	Naturel	Bois-taillis	118,00	
CERNY	ZD	436	2161	Naturel	Bois-taillis	690,00	
JANVILLE-SUR-JUINE	AE	385	171	Naturel	Bois-taillis	55,00	
JANVILLE-SUR-JUINE	B	538	1350	Naturel	Bois-taillis	431,00	
JANVILLE-SUR-JUINE	B	673	800	Naturel	Bois-taillis	255,00	
LARDY	F	211	515	Naturel	Bois-taillis	164,00	
LARDY	F	237	470	Naturel	Bois-taillis	150,00	

(1) En plus du prix de vente indiqué ci-dessus, l'acquéreur devra payer les frais dus à la SAFER ainsi que les frais d'acte notarié (minimum indicatif d'environ 1 000€).

Conformément à l'article L 331-19 du Code Forestier, les propriétaires de parcelles boisées contiguës bénéficient d'un droit de préférence pour leur achat. En cas de pluralité de candidats, la SAFER procèdera à un choix en opportunité.

Les personnes intéressées sont informées qu'un avis est affiché en mairie de situation du bien, et qu'elles doivent faire connaître leur décision à la SAFER de l'île-de-France, par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai de **deux (2) mois** à partir de la date d'affichage en mairie.

Toutes informations peuvent être demandées à la SAFER au 01 42 65 42 65.